Limites communales

Limite de zone

Patrimoine de constructibilités limitées
(article L.123-2c du Code de l'Urbanisme)
Les constructions nouvelles ne sont autorisées que dans la limite de la ou des constructibilités de 25 m² au sol et de constructibilité de 50 m² SHON que les constructions existantes ont pu utiliser depuis 10 ans.
Il n'est pas fixé de seuil pour les constructions à usage de service public ou d'intérêt collectif

Zones UB : Secteur de mixité sociale : 30% de logements sociaux pour toute opération de plus de 1000 m² de plancher
(article L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme)

EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A REALISER

Emplacement réservé
(article L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé à titre indicatif
(article L.123-2b du Code de l'Urbanisme)

PATRIMOINE BATI ET ESPACES VERTS

Construction ou ensemble de constructions à protéger
(article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés
(article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

Espaces paysagers incontournables
cf. article 13 du règlement
(article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Ensemble paysager remarquable
cf. article 13 du règlement
(article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Alignements d'arbres
(article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT

Rez-de-chaussées à vocation commerciale ou artisanale
(article L.123-1-5 7°bis du Code de l'Urbanisme)

FORMES URBAINES ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Implantation des constructions
(dispositions particulières d'implantation, conformément à l'article 6 du règlement)

Pôle de quartier
(dispositions particulières d'implantation, conformément à l'article 6 du règlement)

Secteur de hauteur limitée
Hauteur plafond des constructions limitée à 18m

MIXITE SOCIALE

Emplacement réservé pour mixité sociale (30% minimum de logements sociaux)
(en application des dispositions de l'article L.123-2-b du Code de l'Urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES

Bénéficiaire	Emplacement	Objet	Surface à acquérir (en m²)
Etat			**0 m²**
Conseil Régional	E1	Création d'une voie de liaison entre l'autoroute A4 et la RN 34	12 000
Total Etat			**12 000**
Département			
	D1	Elargissement de la RN 370 entre le Pont de Neuilly et le Boulevard Paul Doumer 4.00 m unilatéral Est entre le Pont de Neuilly et la rue de la Marne	1 500
	D2	3.75 m unilatéral Ouest entre la rue de la Varenne et la rue Jean Bouquelle	6 450
	D3	Création d'un giratoire sur rue Pierre Brossolette entre la route de Neuilly et le Boulevard Paul Doumer	3 750
	D4	Elargissement unilatéral Nord à 38 m de l'avenue du Mont Chevé (CD 73) entre la rue Pierre Brossolette et la rue du	4 000
Total Département			**15 700**
Commune			
	C1	Elargissement bilatéral à 12 m de la rue de la Varenne entre le quai des Deux Ponts et le chemin de la Plaine puis élargissement unilatéral Est à 12 m entre le chemin de la Plaine et le chemin de Vandoir	3 900
	C2	Elargissement bilatéral à 12 m du chemin de la Plaine	2 300
	C3	Elargissement bilatéral à 12 m de la rue de Vandoir entre la rue Paul Lafargue et le chemin de la Plaine	1 650
	C4	Création du prolongement de la rue des Coteaux de Marne au chemin de Vandoir (voie en impasse)	350
	C5	Création du prolongement de la rue de la Varenne au nord de cette voie avec une largeur de 8m	350
	C6	Elargissement unilatéral à 12 m de la rue de la Croix Biche entre la rue Pierre Brossolette et la rue Rose Nanon	2 500
	C7	Création d'une voie et élargissement bilatéral disponibles à 8.50 m et 10m de la rue des Marchais entre la rue Roger Salengro et la rue Rouget de l'Isle	3 150
	C8	Elargissement à 8 m de la rue Roger Salengro entre la rue Pierre Brossolette et la rue Jean Richepin	350
	C9	Création d'une liaison et d'un espace public paysager	68 111
	C10	Elargissement unilatéral Sud à 12 m de la rue du Vieux Chemin de Gournay entre le quai de la Marne et la rue des Deux Ponts	250
	C11	Elargissement unilatéral Est à 11 m de l'avenue du Maréchal Joffre entre l'avenue Georges Clémenceau et l'avenue Emile Cossonneau	1 800
	C12	Elargissement unilatéral Est à 11 m de la rue de Malmaux entre l'avenue Emile Cossonneau et la limite du RER	5 400
	C13	Elargissement unilatéral Ouest à 11 m de l'avenue Georges Clémenceau entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue Rouget de l'Isle	3 100
	C14	Elargissement à 8 m du prolongement de la rue Marthe entre la rue Cossonneau et la rue Rouget de l'Isle	300
	C15	Elargissement unilatéral ouest de la rue de la Justice à 10 m entre la rue R. du Vieux et la rue de Pointis et à 12 m entre la rue des Noirts et la rue Jules Ferry	2 000

EMPLACEMENTS RESERVES A TITRE INDICATIF

Bénéficiaire	Emplacement	Objet
Etat		
	A	Dispositif d'échange type demi-échangeur de Noisy-le-Grand (RN 370 entre la A 104 et l'autoroute A4 et A 104)
	B	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès (CD 73) et aux abords des commerces et de la pépinière Engarde
	C	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès / rue Pierre Brossolette et de l'impasse de la Croix Biche (voie privée) (A 3.1)
	D	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / rue Pierre Brossolette et de la rue de la pépinière (voie privée) (A 3.1)
	E	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	F	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	G	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	H	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouquelle (voie privée) (A 3.1)
	I	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouquelle (voie privée) (A 3.1)
	J	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	K	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	L	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	M	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	N	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	O	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	P	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	Q	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	R	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	S	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	T	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	U	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	V	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	W	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	X	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	Y	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	Z	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AR	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AS	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AT	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	AZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BR	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BS	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BT	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	BZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CR	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CS	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CT	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	CZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DR	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DS	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DT	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	DZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	ED	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	ER	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	ES	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	ET	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	EZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FR	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FS	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FT	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	FZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GO	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GP	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GQ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GR	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GS	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GT	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GU	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GV	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GW	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GX	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GY	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	GZ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HA	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HB	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HC	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HD	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HE	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HF	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HG	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HH	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HI	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HJ	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HK	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HL	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HM	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HN	Mise en sécurité du carrefour RN 370 / avenue Jean Jaurès et l'entrée du supermarché (voie privée) (A 3.1)
	HO	Mise en séc